

PROGRAMME DE FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATEGORIE B

Formation conforme au Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) pour l'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

Connaissance et mise en pratique des règles concernant :

- La circulation
- La conduite d'un véhicule de catégorie B
- Les bons comportements du conducteur.

Mob d'Emploi 36 est une école de conduite à statut associatif qui propose un accompagnement individualisé par le biais d'une pédagogie adaptée aux difficultés rencontrées par les élèves.

□ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en toute sécurité un véhicule de catégorie B à savoir :

- Maîtriser le maintien du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Le stagiaire aura ainsi acquis les compétences détaillées ci-dessous :

COMPETENCE N°1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer et s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi et avertir
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

PROGRAMME DE FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATEGORIE B

COMPETENCE N°2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

COMPETENCE N°3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer des virages et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

COMPETENCE N°4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risques au volant et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adapter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aide à la navigation...)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'éco conduite

PROGRAMME DE FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATEGORIE B

▣ PUBLICS CIBLES

Personnes majeures rencontrant des difficultés sociales, professionnelles ou d'apprentissage, ayant besoin d'une formation adaptée.

(Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux, salariés des SIAE, jeunes de moins de 25 ans suivis par les Missions Locales, habitants des quartiers prioritaires...).

Prérequis :

- Avoir la nationalité française ou justifier de la régularité de son séjour (titre ou carte de séjour en cours de validité)

▣ CONTENUS ET MODALITES PEDAGOGIQUES

a) Module 1- formation théorique à l'apprentissage du code de la route

Contenu

En fonction de l'évaluation individuelle et de l'entretien, le moniteur peut lui proposer des :

- Séances collectives
ou
- Séances individuelles

Chaque élève a la possibilité acheter :

- Un livre de code
- Des codes d'accès au code en ligne.

Pendant les séances, l'élève utilise :

- Les tests en mode pédagogique ou examen.

Toutes les séances d'apprentissage au code de la route sont encadrées, dans le but d'apporter toutes les explications nécessaires à l'élève pour qu'il réussisse son examen théorique général.

PROGRAMME DE FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATEGORIE B

Modalités pédagogiques

Elles sont adaptées aux objectifs de « savoir » :

- Formation en présentiel
- Théorie appliquée et simulation de situations
- Favoriser la participation active pour apprendre, comprendre et analyser
- Séances individualisées pour permettre les acquisitions théoriques.

b) Module 2- formation pratique de la conduite

Contenu

- Leçons individuelles de conduite d'1h à 2h
- Voyage école (dès que le niveau atteint est suffisant) :
 - Atelier de préparation (lecture d'une carte routière et planification d'un itinéraire)
 - Organisation de l'itinéraire en duo et conduite en autonomie sur différents axes routiers.
- Préparation à l'examen :
 - Préparation des questions examens sur le véhicule et notions de secourisme
 - Explication du CEPC, des compétences observées et de la grille d'évaluation.

Modalités pédagogiques

Elles sont adaptées aux objectifs de « savoir-faire » :

- Formation pratique sur véhicule (boîte automatique puis transformation sur boîte manuelle avec un formateur d'une auto-école partenaire)
- Conduite commentée
- Synthèse et bilan en fin de séance.

PROGRAMME DE FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATEGORIE B

□ MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- 1 salle de cours équipée de moyens informatiques (logiciel code rousseau, vidéoprojecteur et/ou télévision)
- 1 véhicule auto-école (boîte automatique)
- Les locaux disposent d'un espace d'accueil, de reprographie, d'un bureau pour les entretiens et de 1 salle pour l'apprentissage du code
- Livre de code
- Code en ligne
- Séries d'entraînement à thèmes et séries d'examen mises à jour
- Livret d'apprentissage numérique
- CEPC (Certificat d'Examen de Permis de Conduire).

□ INTERVENANTS

Jean-Marc POUSSANGE

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Diplôme : BEPECASER

Autorisation à enseigner : **A1303600080** - Validité : **25/02/2027**

Véronique DAVID

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Diplôme : BEPECASER

Autorisation à enseigner : **A0203600300** - Validité : **04/06/2026**

Jérôme CHARPENTIER

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Diplôme : BEPECASER

Autorisation à enseigner : **A130360080** - Validité : **17/02/2026**

MOB D'EMPLOI 36

Service d'Accès aux Permis – Siret 44409570700048 – Agrément n° I 2203600010

29, rue Bernardin 36000 Châteauroux – Tél : 02.54.27.26.31

E-mail : coderoute@mobemploi36.fr

Déclaration d'activité sous le numéro 24 36 00943 36 auprès du préfet de région CENTRE VAL DE LOIRE

~ 5 ~

PROGRAMME DE FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATEGORIE B

□ MODALITES D'ACCUEIL ET D'EVALUATION

Conformément à la réglementation en vigueur, Mob d'Emploi 36 procède à une évaluation du niveau du stagiaire avant la signature de la convention et le début de la formation.

Cette évaluation permet de donner une estimation du nombre de séances minimales nécessaires à la formation pratique (13h minimum en boîte automatique). Cette estimation pourra être révisée, en fonction de l'évolution du candidat d'un commun accord entre le stagiaire et l'organisme.

Lors du premier jour de formation, le stagiaire reçoit le règlement intérieur et visite les locaux.

Une feuille d'émargement permet de suivre l'assiduité du stagiaire, si cela est demandé par un organisme payeur.

Suivi et évaluation des acquis par :

- Un suivi des résultats en entraînement (en séance et en ligne)
- Un bilan pédagogique à chaque fin de leçon de conduite en relation avec les compétences visées
- Une fiche de suivi pédagogique individuelle
- Des examens blancs en condition réelles d'examen, sur un parcours examen.

Une fois les 4 compétences validées, et si le niveau examen est atteint, le stagiaire est présenté à l'examen final.

A l'issue de la formation le stagiaire complète un questionnaire d'évaluation.

PROGRAMME DE FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATEGORIE B

▣ DUREE, DATES ET LIEU DE LA FORMATION

- Module 1- formation au code de la route.

Période limitée à 1 an.

- Module 2- formation à la conduite.
 - Sur boîte automatique, minimum 13 heures-maximum 50 heures
 - Transformation sur boîte manuelle d'une durée de 7 heures avec une auto-école partenaire.

Les dates sont fixées conjointement entre le stagiaire et l'école de conduite.

Le lieu de formation : 29 rue Bernardin 36000 CHATEAUROUX.

▣ TARIFS

- Module 1
Formation théorique à l'apprentissage du code de la route : 230€¹.
(durée maximale 1 an)
- Module 2
Formation pratique à la conduite : 42€¹ de l'heure de conduite.

¹ organisme non assujetti à la TVA